

Province de Québec
Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
PROJET - ORDRE DU JOUR -

*De la séance ordinaire du Conseil qui se tiendra
Lundi 8 août 2016 au 45, rue des Saules
Notre-Dame-de-la-Salette à 19 h*

Il sera pris en considération les sujets suivants :

1. Ouverture de la session

2. Adoption de l'ordre du jour

3. Questions des contribuables

4. Législation

- 4.1. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 juillet 2016
- 4.2. Dépôt du rapport financier du vérificateur pour l'exercice financier 2015
- 4.3. Période de questions concernant le rapport financier 2015
- 4.4. Adoption du rapport financier du vérificateur externe pour l'année financière 2015
- 4.5. Acceptation de l'entente hors cour dans le dossier de Sylvie Gratton vs la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette
- 4.6. Nomination de la directrice générale
- 4.7. Formation des nouveaux élus concernant le code d'éthique & déontologie
- 4.8. Avis de motion pour modifier le numéro du règlement no. 2016-04

5. Gestion financière et administrative

- 5.1. Comptes à payer
- 5.2. Inscription au colloque de la zone Outaouais de l'ADMQ pour la directrice générale
- 5.3. Formation pour l'inspectrice en bâtiments & environnement concernant le zonage agricole avec la COMBEQ
- 5.4. Embaucher une adjointe à la réception pour la saison estivale
- 5.5. Demande de soumission pour peindre le bureau municipal
- 5.6. Inscription au 5^e Omnium de l'archevêque

6. Réseau routier

- 6.1. Demande au Ministère de l'Énergie et des Ressources Naturelles de procéder à la réparation du pont dans le parc Papineau-Labelle

7. Loisirs et culture

- 7.1. Programme nouveaux horizons pour les aînés – phase II
- 7.2. Acceptation de la soumission de Mme Kamer-Mayer pour avoir dûment compléter le formulaire de demande de financement dans le cadre du programme nouveaux horizons – phase II
- 7.3. Mandater une nouvelle représentante pour la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette à siéger sur le comité culturelle des Collines
- 7.4. Achat d'une publicité pour la 93^e édition du Concours de labour

8. Hygiène du milieu

- 8.1. Dégager la firme SM de toute responsabilité concernant le risque d'inondation des installations de l'adoucisseur d'eau

9. Questions des contribuables

10. Levée de la session

Mylène Groulx
Directrice générale